

# PLAINES DE L'AIN

Chazey/Ain

**Justice**

## Lucas a rejoint sa famille après un combat acharné mené par ses parents

*Ils avaient été suspectés injustement de maltraitance et finalement, toutes les charges retenues se sont avérées fausses. Après des mois de combat, de procédures, d'acharnement, Fantine et Stéphane Rat ont pu reprendre la vie de famille avec Lucas, qui leur avait été enlevé par les services judiciaires et sociaux. Les expertises ont démontré leur pleine innocence dans ce douloureux dossier. C'est évidemment un immense soulagement pour les parents, même si rien ne sera plus vraiment comme avant.*



La vie de famille à quatre peut enfin reprendre. Les contre-expertises ont éloigné toute possibilité de responsabilité des parents dans l'état de santé du petit Lucas, ici dans les bras de sa maman

Lucas est né le 21 novembre 2018. Pour ses parents, Fantine et Stéphane, ce n'est alors que du bonheur d'accueillir ce deuxième fils, après Valentin. Mais le 22 novembre 2019, leur vie bascule. L'enfant se trouve mal et ce n'est pas la première fois : "J'ai suivi mon instinct de mère comme je l'ai toujours fait, je décide d'emmener mon petit Lucas aux urgences pour la cinquième fois car il vomissait, il était toujours passif et douloureux. Lucas a un passif médical compliqué et ce depuis in utero. C'est à cet instant précis, notre vie a basculé : un scanner va être fait à Lucas et dévoilera des hématomes sous-duraux, son état nécessite de l'hospitaliser dans un établissement qui se trouve à deux heures de chez nous" expliquait lors de son premier témoignage sa maman. Le lendemain, les médecins feront des examens complémentaires qui révéleront des symptômes du syndrome du bébé secoué. Les parents sont atterrés : "Nous n'avons évidemment jamais maltraité notre enfant, mais à partir de là, le médecin va adresser un signalement auprès du procureur et c'est pour nous le début

du cauchemar". La machine judiciaire est lancée, Lucas est placé. Pour les parents, c'est l'incompréhension totale. On leur enlève la garde de Lucas. Ils sont abasourdis par une telle décision, mais bien décidés à se battre, ils lancent toutes leurs forces dans cette bataille, créant une association "Tous Unis pour Lucas", alertant l'opinion publique, multipliant les actions afin de récolter des fonds dans un combat judiciaire coûteux. Voués à ne voir leur fils que quelques heures par semaine, Fantine et Stéphane ne baisseront jamais les bras, et ce n'est que récemment qu'ils ont enfin vu le bout du tunnel. "Nous allons pouvoir enfin reprendre le cours de notre vie à 4 comme il avait si bien commencé le 21 novembre 2018. Nous avons obtenu gain de cause et vous avons les réponses à nos questions après deux ans et demi d'attente interminable". Une exper-

tise médicale à titre privée, montrera que les lésions de Lucas n'étaient pas dues à de la maltraitance. "Pour nous, c'est un soulagement, une immense joie indescriptible nous envahit. Nous témoignons de ce combat de tous les instants pour remercier les personnes qui ont été affectées, impactées, par le placement de notre fils. Et les personnes qui nous ont aidées dans le cadre de notre association. Sans oublier notre fils aîné du haut de ses 4 ans et demi, tant courageux qu'attentif, qui a dû traverser ce tsunami avec nous. Et bien sûr notre fils Lucas, un guerrier, plein de vie, qui a fait preuve d'une force et d'un mental incroyables. Ce placement laissera des traumatismes à jamais. Malgré tout ça, nous allons en sortir plus fort et appréhender l'avenir le plus sereinement possible" terminent-ils. ■ F. M.